

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Ki Tétsé



Au Puits de La Paracha

Ki Tétsé - Eloul

« Ce qui t'est advenu » : rien ne se produit au hasard dans le monde

« Souviens-toi de ce que t'a fait Amalek (...) de ce qui t'est advenu sur le chemin. » (25, 17-18)

Il est écrit au sujet d'Amalek, dont le nom fait allusion, par la similitude de sa valeur numérique (240), au doute (פֶּסֶד) qu'il est venu "refroidir la piscine bouillante", à savoir la foi en Hachem, en réveillant des doutes de toutes sortes. Le plus grave est celui éprouvé à l'égard de la Providence Divine, qui incite (à D. ne plaise) à penser que « ce qui t'est advenu » s'est produit par hasard, sans l'intervention du Saint-Béni-Soit-Il qui dirige chacune de Ses créatures dans les moindres détails.

C'est pour contrer cette impureté que la Torah nous enjoint : « Efface le souvenir d'Amalek », afin de déraciner cette pensée interdite, comme l'explique le Tiféret Chemouël à propos de ce verset : « Efface le souvenir d'Amalek de dessous les Cieux » (25, 19) : « Efface son souvenir et celui de tous ceux qui poursuivent sa voie, en prétendant que tout ce qui advient dans le monde se produit dessous les Cieux, à savoir fortuitement sans l'intervention de la Providence d'Hachem. En tant que juifs, il nous incombe au contraire, d'enraciner en nous que tout ce qui advient dans le monde, le meilleur comme le pire, est le fruit de la Parole d'Hachem qui, depuis les Cieux, conduit le monde ici-bas à chaque instant et dans ses moindres détails. Car personne ne peut toucher à ce qui revient à autrui sans que cela ne l'ait été décrété au préalable dans le Ciel. De même, la subsistance de l'homme étant fixée depuis Roch Hachana pour toute l'année, aucun bénéfice ni aucune perte ne peuvent survenir si cela ne l'a pas été décidé d'En-Haut. Une brindille ou un morceau de paille ne peuvent bouger sans avoir reçu un ordre formel au préalable précisant leur destination. »

En bref, tout, absolument tout, dépend de la volonté d'Hachem et toutes nos actions ici-bas, qu'elles nous concernent ou qu'elles concernent autrui, ressemblent aux mouvements d'un pantin actionné à l'aide de ficelles par son maître qui le conduit à sa guise où il le désire.

Rapportons une histoire vécue qui nous fera appréhender un peu mieux ce sujet et que j'ai entendue d'un Tsadik, érudit en Torah, qui l'a lui-même entendue d'une des connaissances de son protagoniste :

Un jeune homme, sérieux et érudit, fils d'un Avrekh, était arrivé en âge de se marier. On fit ses éloges à la famille d'une jeune fille vertueuse comme lui. S'engagea alors une longue série de vérifications et de demandes de renseignements qui permit d'aboutir à la conclusion que la candidate était digne elle aussi de louanges. Les deux familles étant d'accord, il fut décidé que l'union serait officialisée le soir même en "cassant l'assiette", comme le veut la coutume. Cependant, dans l'après-midi, le père du jeune homme se rappela qu'il n'avait pas informé sa belle-mère, qui était veuve, du déroulement de ce Chidoukh et qu'il n'était pas convenable de la tenir à l'écart de cette joie. Ils décidèrent, lui et son épouse, de lui rendre visite et d'aborder le sujet comme si de rien n'était. Ils lui soumettraient la proposition qu'on avait faite à leur fils, afin de lui donner le sentiment agréable qu'ils désiraient entendre son avis, bien qu'ils eussent eux-mêmes déjà décidé. Ils mirent leur projet à exécution. Au milieu de la conversation, ils lui racontèrent qu'ils avaient reçu une bonne proposition pour leur fils adoré. La belle-mère fut très émue car elle connaissait la famille en question. Elle prit elle-même les choses en main avec le plus grand sérieux et se mit à demander des renseignements à ses proches. Lorsqu'elle n'eut entendu que des éloges de la jeune fille, elle déclara à sa fille et à son

gendre : « Si vous voulez mon avis, dès aujourd'hui, concluez l'affaire ! » Elle réfléchit un instant puis ajouta : « Puisque ma belle-mère (l'arrière-grand-mère) aime qu'on l'associe à ce genre de décision et par respect pour elle, ce serait une grande Mitsva de vous rendre chez elle et de lui demander également son avis. Cependant, agissez avec sagesse : faites comme si vous lui rendiez simplement visite et au fil de la conversation, mentionnez-lui la proposition en lui demandant son avis. De la sorte, elle se sentira concernée. »

Ainsi fut fait, et comme la première fois, les parents jouèrent le jeu à merveille. De fait, l'arrière-grand-mère déclara elle aussi qu'elle connaissait très bien la famille et qu'elle se souvenait encore de toutes les aïeules de la fiancée avec lesquelles elle avait joué dans son enfance (elle raconta alors longuement des histoires de grands-mères). Elle aussi fit l'effort de prendre des renseignements sur la jeune fille en question et leur dit finalement : « Mes enfants, écoutez à présent ce que je vous conseille : les yeux fermés, dépêchez-vous de conclure le Chidoukh. Ma joie sera immense si vous m'appellez dès aujourd'hui pour m'annoncer que vous avez cassé l'assiette ! »

Dès qu'ils sortirent, le père du fiancé assura à son épouse avec le sourire aux lèvres : « C'est un grand miracle que nous n'ayons pas d'autres grands-mères. Sans cela, nous n'aurions pas encore fini avec la série des aïeules avant d'être remonté jusqu'à la génération du Prophète Yéochoua Bin Noun, et chacune nous aurait conté sa petite histoire, étant convaincue que nous ne comptons que sur son avis, alors que nous avons déjà fait le tour du sujet et pris notre décision. Chacune aurait ainsi pensé que c'est sur son avis que s'est conclu le Chidoukh ! » Quelques minutes s'écoulèrent. Il réfléchit alors plus profondément à ce qu'il venait de dire lui-même. Un éclair traversa son esprit acéré : en fait, toute nos enquêtes et nos informations n'étaient elles aussi que superflues puisque quarante jours avant la conception, le Créateur avait déjà décidé que cette union convenait parfaitement.

Même si nous n'avions pas fouiné partout, Il les aurait quand même unis. Toutefois, le Saint-Béni-Soit-Il, dans Son immense miséricorde, désire nous donner l'impression que c'est nous qui avons conclu le Chidoukh, exactement comme nous avons voulu donné cette impression à nos grands-mères. Mais en réalité, ni elles ni nous ne sommes les auteurs de ce mariage !

Cela ne concerne pas seulement le domaine du mariage, mais dans toutes nos entreprises, le Ciel désire nous donner l'impression que ce sont nos efforts qui nous ont apporté notre subsistance ou nous ont fait trouver un appartement et prendre la décision de l'acheter, etc. Mais en réalité, ce n'est qu'une grande farce, car tout serait arrivé exactement au même résultat sans aucune intervention de notre part. Cela doit nous amener à comprendre qu'il n'y a pas lieu de se tourmenter ni de faire des efforts démesurés. Mais on agira avec bon sens et sérénité et le Saint-Béni-Soit-Il fera ce qu'Il doit faire. En agissant de la sorte, nous pourrions mériter abondance et bénédiction.

Rav Its'hak Mordékhaï Zilberstein (que D. lui envoie une pleine guérison) écrit à ce sujet dans l'introduction à son livre Rimzé Ma'chava les mots suivants :

« Mes chers amis, je vous parle par expérience. Cela fait cinq ans environ que le Saint-Béni-Soit-Il m'envoie des 'douceurs' d'En-Haut que les médecins qualifient de mal sans remède, sans aucune possibilité de faire le moindre mouvement avec aucun de mes membres. Personne ne peut dire : cela ne m'arrivera jamais. Rien ne va de soi. Celui qui a la pleine maîtrise de ses mouvements, qu'il sache clairement que c'est Toi qui lui en donnes la force. C'est un cadeau qu'il a reçu du Saint-Béni-Soit-Il de pouvoir remuer ses pieds et ses mains, un don du Ciel de pouvoir respirer en étant indépendant. Le Saint-Béni-Soit-Il n'est redevable à personne et en un instant, tout peut s'arrêter, à D. ne plaise. C'est pourquoi la première chose à savoir est d'être convaincu que Seul le Saint-Béni-Soit-Il est l'agent de tout chose, comme on avait

coutume de dire à Kabrine (traduit du Yiddich) : "avec le Maître du Monde, on peut traverser l'océan, sans le Maître du Monde, on ne peut même pas franchir le pas de la porte." »

De fait, la seule arme pour lutter contre Amalek est de renforcer sa Emouna, une Emouna pure. C'est pourquoi il est écrit au sujet de la guerre contre Amalek (Chémot 17, 11) : « *Lorsque Moché levait ses mains, c'était Israël qui gagnait* », et la Guémara de demander : « Peut-on penser que ce sont les mains de Moché qui faisaient gagner la guerre ou qui la faisaient perdre ? Cela vient nous apprendre que chaque fois que le peuple d'Israël regardait En-Haut et soumettait son cœur à son Père Céleste, il gagnait. Sinon, il tombait. »

Plus tard, on retrouve au cours des générations (à l'époque de Pourim, n.d.t) à propos du verset : « *On rapporta à Mordékhaï tout ce qui était advenu* » et le Midrach (Esther Rabba 8, 5) de commenter : « (Mordékhaï) ordonna à Hatakh : va et dis-lui (à Esther) que le descendant de "il est **advenu**" s'en prend à vous (aux juifs), c'est ce qui est écrit "*Souviens-toi de ce qui t'est advenu*" (au sujet d'Amalek dont le descendant était Haman, le terme de "**advenu**" a une consonance d'évènement fortuit, livré au hasard, et constitue la devise de l'existence d'Amalek qui refuse l'existence de la Providence Divine ; n.d.t). C'est pourquoi Mordékhaï rassembla alors tous les juifs afin de renforcer leur Emouna dans le Créateur, et afin qu'ils sachent que l'impureté d'Amalek basée sur un monde livré au hasard, est mensongère et sans fondement, et que tout ce qui arrive dans le monde est le fruit d'une raison Supérieure. »

Pour cette raison, la Torah nous ordonne au sujet d'Amalek « N'oublie pas », car à chaque instant et à chaque époque, nous avons le devoir de regarder vers le Ciel et d'avoir foi que tout ce qui nous arrive est le fait d'un calcul bien précis de notre Père Céleste. Et personne ne peut dire que le Saint-Béni-Soit-Il l'a oublié, puisqu'à chaque instant, Son regard est posé sur chaque juif pour lui prodiguer du bien et le soutenir dans ses épreuves.

« *Devant Hachem, lorsqu'il vient juger la Terre* » : le mois d'Eloul comme préparation à Roch Hachana

« *Lorsque tu sortiras en guerre contre tes ennemis.* » (21, 10)

Le Imré Elimélekh de Gradjicek tire de ce verset l'importance particulière attribuée au fait que chacun doit commencer son propre travail spirituel dès le mois d'Eloul.

« Ce verset, écrit-il, fait allusion à la bataille qui sera livrée le jour de Roch Hachana, le Jour du Jugement, où tous les anges viendront faire part de leurs griefs sur les hommes. Il est certain que la phrase "*Lorsque tu sortiras en guerre*" n'est pas appropriée à ce jour car l'homme est alors au beau milieu de la bataille. Il est donc clair qu'il doit **sortir** en guerre **avant** le Jour du Jugement, qui est lui-même le jour de la guerre, et mettre déjà en place un front à l'aide du repentir, de la prière et de la bienfaisance. Grâce à cela, il pourra obtenir la victoire et sortir méritant au Jour du Jugement. C'est pourquoi, poursuit-il, il est écrit "*Lorsque tu sortiras en guerre*", ce qui évoque le moment où l'on sort avant la guerre, c'est-à-dire au mois d'Eloul qui sont des jours propices (...) La Torah promet alors (dans la suite des versets, n.d.t) : "*Hachem, ton D. te la livrera dans ta main*", pour dire que tu sortiras victorieux le Jour du Jugement, et que tu seras en mesure de faire incliner le verdict du côté de la miséricorde à ton avantage. »

Notre Paracha rapporte également le verset du fils rebelle : « *Lorsqu'un homme aura un fils rebelle.* » (21, 18) Nos Sages nous enseignent à son sujet (Sanhédrine 71b) : « Le fils rebelle est jugé aujourd'hui en fonction de sa situation future (car il deviendra inéluctablement un meurtrier, n.d.t). Mieux vaut donc qu'il meure lorsqu'il est encore méritant plutôt que lorsqu'il sera coupable. »

Le Saba de Kelm donne une splendide explication à partir de cela : on voit ici comment la Torah considère quelqu'un qui a commencé à mal se conduire et qui s'est

un peu écarté de sa voie. Bien qu'il ne soit pas encore passible de la peine de mort pour cela, néanmoins, lorsqu'il est jugé au Beth-Din, même la miséricorde exige qu'il soit exécuté dès à présent alors qu'il est encore méritant, plutôt que d'attendre qu'il se rende coupable de la peine capitale (à cause des graves fautes qu'il fera inéluctablement si l'on attend, n.d.t).

« On peut en déduire, dit-il, qu'à l'inverse, celui qui commence tout juste à améliorer ses actes, bien qu'il n'en soit encore qu'au début, même les anges accusateurs seront d'accord de l'inscrire dès à présent dans le Livre de la Vie, afin qu'après de nombreuses années, il puisse mourir méritant. Ayant commencé à se repentir, il est en effet certain qu'il deviendra finalement un juste parfait. Dans le Ciel, on le considère donc dès à présent comme s'il était parvenu à son niveau ultime (par exemple, quelqu'un qui aurait pris sur lui d'étudier chaque jour une page de Guémara serait dès à présent compté parmi ceux qui auraient achevé tout le Talmud). Cela constitue un formidable encouragement pour prendre un nouveau départ, corriger les travers de notre existence et mériter ainsi d'être inscrit dans le Livre des justes parfaits. »

Une jolie parabole est rapportée à ce sujet dans les livres de Moussar :

Un roi avait décidé de se rapprocher de son peuple. A cette fin, il avait coutume de consacrer dix jours consécutifs par an à rendre visite aux gens simples de son royaume, afin de connaître leurs besoins. Pour ce faire, il envoyait, trente jours avant sa visite, une lettre aux personnes qu'il avait l'intention de rencontrer cette même année, afin qu'elles aient le temps de se préparer et d'aménager leur maison en vue de cet événement. Une année, compta parmi les heureux élus un vieux couple sans enfant qui habitait une misérable cabane toute branlante aux confins de la ville. Lorsqu'ils reçurent tous deux cette lettre annonçant la venue prochaine du roi, le mari fut très ému mais également très effrayé. « Notre maison, dit-il à son épouse, est-elle digne de recevoir

le roi ? Les murs sont tout noirs, cela fait soixante-dix ans qu'ils n'ont pas été peints à la chaux. Les fenêtres sont cassées et les vitres brisées, recouvertes de papiers, de chiffons déchirés et de vieilles planches collées. Les chaises sont, à ce point, bancales que celui qui n'habite pas ici s'écroule dès qu'il s'assoit dessus, faute de savoir comment les utiliser. Que dire de la table dont aucun des pieds n'est identique à l'autre ! Dès lors, écoute-moi bien, je vais dès à présent commander des ouvriers pour repeindre la maison, remplacer les fenêtres par des nouvelles étincelantes. Je commanderai également une table et des chaises neuves. De la sorte, nous pourrons accueillir le roi comme il se doit !

- Cela fait trente ans, lui répondit sa femme, que je désire faire tous ces changements. Et que m'as-tu répondu à chaque fois ? Il n'y a pas d'argent ! Où comptes-tu en trouver à présent ?

- Je demanderai un prêt conséquent à nos voisins, lui répondit son mari, grâce à cela, je pourrai payer toutes ces dépenses.

- Vas-tu t'endetter pendant trente ans pour une visite du roi d'une demi-heure ? Qu'est-ce que cela peut faire qu'il voie comment nous vivons ?

- On pourrait dire cela s'il venait à l'improviste. Mais puisqu'il nous a fait part trente jours avant de sa venue, c'est qu'il désire que nous nous préparions à l'accueillir.

- Non, lui dit sa femme, même le roi sait que nous sommes pauvres et démunis, il connaît la situation des paysans de son royaume. Il ne nous a prévenus que dans l'intention de voir ce que nous sommes en mesure de préparer en son honneur ! »

Ils s'assirent alors tous deux pour réfléchir ensemble à la meilleure chose à faire et décidèrent finalement qu'ils recouvriraient les murs de draps blancs, accrocheraient de jolies gravures aux endroits brisés des fenêtres, couvriraient la table d'une nappe et rangeraient les chaises sous la table. Il y avait une chose pourtant qu'ils se devaient

de faire complètement : réparer au moins une des chaises pour qu'elle soit entière, afin que le roi puisse s'asseoir sans risquer de tomber.

Le Saint-Béni-Soit-Il vient résider parmi nous pendant les dix jours de repentir, le temps où Il est proche. Et Il nous le fait savoir un mois auparavant, à Roch 'Hodèch Eloul. Toutefois, il arrive souvent que nous entendions une voix nous dire : « Pourrais-je m'améliorer durant ce mois, au point de me parfaire entièrement ? » La réponse est : « Non, Hachem n'attend pas de toi que tu gravisses pendant un mois tous les sommets pour arriver au septième ciel. Il désire seulement voir ce que tu es en mesure de réparer durant ces trente jours, au moins 'une seule chaise'. Si l'homme s'améliore, ne serait-ce que dans un seul domaine, il accomplit par cela la volonté du Roi et méritera ainsi d'être inscrit dans le Livre de la vie. »

« Que ton camp soit saint » : la condition pour qu'Hachem réside parmi nous, veiller à la sainteté du camp

« Car Hachem ton D. se déplace au sein de ton camp pour te délivrer et livrer tes ennemis dans ta main, ton camp doit être saint afin qu'Il n'y voit pas de chose indécente et qu'Il se détourne de toi. » (23, 15)

Les Livres Saints ne ménagent pas leurs mots pour appeler à la vigilance en ce qui concerne la sainteté du peuple d'Israël et de chaque juif en particulier, car c'est d'elle que dépend la Présence Divine parmi nous.

Le Sefat Emet fait remarquer que la forme grammaticale employée par le verset pour exprimer qu'Hachem "se déplace" au sein du camp d'Israël est le passif. C'est comme s'il était écrit, si l'on peut dire, qu'Hachem se fait déplacer et qu'Il se fait conduire par les Bné Israël selon leur niveau de sainteté. Il leur donne ainsi la possibilité de fixer à quel niveau, où et quand Hachem se déplace avec Son peuple selon la sainteté de sa conduite !

Rav Yé'hezkiel Avrahamski, lorsqu'il séjournait à Londres, donnait un cours hebdomadaire sur la Paracha avec le commentaire de Rachi. Il y expliquait de manière claire et agréable tous les versets. Une partie des auditeurs adhérait aux idées du judaïsme émancipé et, par conséquent, leur conduite n'était pas conforme aux exigences de la Torah. Lorsqu'ils arrivèrent à la Paracha Ki Tétsé, ils se réjouirent à l'idée de pouvoir enfin trouver matière à provocation et prouver le bien-fondé de leur (mauvaise) conduite par le fait que la Torah avait permis la "Yefat Toar" (la captive de belle apparence, n.d.t) que Rachi explique en disant que la "Torah n'avait parlé que par rapport au mauvais penchant". Dès lors, selon eux, on pouvait permettre tous les domaines où l'homme rencontrait des difficultés à surmonter son Yétser Hara et le Rav devait adapter les lois de la Torah aux contingences de l'endroit et de l'époque (à D. ne plaise). Rav Avrahamski qui connaissait leurs intentions et avait prévu sur quel sujet la discussion allait dévier, entama d'emblée son cours à leur rencontre en s'appuyant sur ce même commentaire de Rachi : « On voit ici, déclarait-il, que la Sainte Torah a permis de transgresser un interdit, du fait que l'homme ne peut surmonter son penchant dans cette situation particulière. Et puisque nous n'avons trouvé que cet exemple et nul autre interdit, cela prouve que la Torah a sondé les tréfonds de l'âme humaine et qu'il n'existe aucun autre interdit pour lequel l'homme peut prétendre "je suis incapable de surmonter mon penchant dans cette tentation et on est obligé de me la permettre !" » Par ces mots, il coupa court à tous leurs arguments.

L'essentiel dans le domaine de la sainteté consiste à se protéger en établissant des barrières et des limites, et de s'y tenir sans compromis. Le Maharitz Douchinsky trouve à cela une allusion dans le verset de notre Paracha : « Tu feras un parapet à ton toit et tu ne feras pas couler le sang, dans ta maison en provoquant la chute de celui qui en tomberait. » (22, 8) L'expression 'ton toit' (גג) a, dit-il, pour

valeur numérique 26, la même que celle du Nom d'Hachem, qui fait référence aux préceptes de la Torah elle-même. C'est pourquoi la Torah recommande d'y faire un parapet, d'établir des barrières aux commandements de la Torah. Grâce à ces limites que l'homme accepte de prendre sur lui, il sera préservé de trébucher. Et même si cela lui arrivait, il ne franchirait que la barrière qu'il s'était fixée mais ne transgresserait pas l'interdit de la Torah lui-même.

Le Machguia'h d'une Yéchiva m'a raconté s'être un jour entretenu avec l'un des Ba'hourim sur la nécessité de se constituer des barrières pour se protéger de toutes sortes de "destructeurs spirituels". Le Ba'hour, cependant, refusa d'accepter ce principe. Tout en marchant, ils aperçurent deux hommes. L'un d'eux portait un chapeau alors que le deuxième n'était couvert que d'une simple Kipa. Soudain, un puissant coup de vent souffla et fit s'envoler le chapeau du premier et la Kipa de l'autre le laissant la tête découverte.

« Vois-tu, dit le Machguia'h, on nous montre par là le devoir de multiplier les protections. Ce coup de vent n'a enlevé du premier passant que son couvre-chef de dessus, le laissant néanmoins la tête couverte d'une kipa. En revanche, le deuxième, qui ne portait pas de chapeau, s'est retrouvé complètement démuné dès qu'une épreuve s'est présentée ! »

« Que vos prières soient exaucées » : la prière pour être préservé du mauvais penchant est toujours exaucée

« Du fait qu'elle n'ait pas crié. » (22, 24)

Le 'Hidouché Harim tire de ce verset un terrible enseignement : celui qui est en mesure de crier et s'abstient de le faire est considéré comme consentant, et ne peut s'acquitter en prétendant qu'il s'agissait d'un cas de force majeure. C'est pourquoi on punit la femme (qui a été prise en flagrant délit d'adultère dans un endroit habité, n.d.t.) « du fait qu'elle n'ait pas crié », car elle révèle par cela qu'elle n'a

pas commis cet acte en y étant forcée mais qu'elle était consentante.

L'intention du 'Hidouché Harim est de nous enseigner par cela l'importance du devoir de crier vers notre Père Céleste afin qu'Il nous sauve de toutes les tentations du mauvais penchant car notre volonté profonde est d'accomplir Sa volonté. En s'abstenant de prier pour cela, un homme montre ainsi qu'il consentirait sans problème à suivre son mauvais penchant, à D. ne plaise.

En revanche, s'il supplie amèrement le Saint-Béni-Soit-Il d'être délivré de son Yétser Hara, il est assuré d'être exaucé, comme l'exprime le Sefat Emet :

« J'ai entendu de mon aïeul au sujet du verset *"la jeune fille a crié mais il n'y avait personne pour la sauver"* commenté ainsi par nos Sages : "si quelqu'un était présent pour la sauver de son poursuivant, il la sauve même au prix de la vie de ce dernier" (Sanhédrine 73a), que de même, le sauveur d'Israël, Hachem, est donc tenu de nous sauver même au prix du Yétser Hara qui nous poursuit, et de le faire disparaître. »

Le Séfer 'Hassidim écrit à ce propos : « Si quelqu'un prie pour quelque chose que l'on accomplit en l'honneur d'Hachem, par exemple pour réussir dans l'étude de la Torah ou pour toute autre requête spirituelle, et qu'il le demande de tout son cœur, le Saint-Béni-Soit-Il écoute sa prière, même si ses actes ne le rendent pas méritant. »

Une histoire récente évoque le cas d'un Ba'hour qui, malheureusement "n'avait pas été doté de capacités exceptionnelles". Ce n'est que très difficilement qu'il parvenait à comprendre la Guémara. Et même ce qu'il parvenait à comprendre, il l'oubliait rapidement. De fait, cela transparaissait chaque semaine dans les résultats de ses examens au cours desquels il ne parvenait à répondre qu'à la moitié des questions. Un jour, l'enseignant corrigea son épreuve et voici que, de manière extraordinaire, il trouva toutes les réponses justes et écrites avec une extrême clarté, preuve que leur

auteur avait parfaitement compris tous les méandres du sujet. Lorsque le phénomène se reproduisit durant plusieurs semaines, il en fit part au responsable spirituel de l'établissement qui affirma que, sans l'ombre d'un doute, le Ba'hour copiait les réponses sur son voisin de table ou qu'il donnait le "mérite" à l'un de ses camarades d'écrire pour lui les réponses.

La semaine suivante, l'enseignant surveilla de près le Ba'hour en question et le spectacle qu'il découvrit fut encore plus surprenant : le jeune garçon écrivait de sa propre main toutes les réponses sans regarder ailleurs, et elles jaillissaient de sa main comme s'il était un Rav expérimenté. Cette fois-ci également, il sut répondre parfaitement à toutes les questions.

Extrêmement surpris, l'enseignant alla s'enquérir auprès des parents du jeune homme du secret de ce changement. La mère lui rappela alors que, plusieurs semaines auparavant, lui-même avait raconté en classe

que lorsqu'il était tout jeune enfant, il avait assisté à la prière du Rav de Satmer et l'avait vu verser des larmes en prononçant la supplique "Ahava Rabba" (récitée chaque matin où l'on demande qu'Hachem nous ouvre l'intelligence et le cœur pour comprendre la Torah, n.d.t). Cette histoire avait profondément impressionné le Ba'hour qui désira ardemment prier, lui aussi, de la sorte. Il demanda conseil à ses parents. Puisqu'il n'avait pas la possibilité de prier ainsi dans le cadre de la Yéchiva, sa mère lui conseilla de se lever de bonne heure le matin, de prononcer alors cette prière (sans dire le nom d'Hachem dans la bénédiction finale) et d'épancher son cœur devant le Maître du Monde afin qu'Il lui ouvre l'esprit à l'étude : « Donne à notre cœur le discernement afin de comprendre, d'entendre, d'étudier et d'enseigner... » C'est ce qu'il fit. En pleurant, il supplia le Tout-Puissant. Depuis, son esprit s'était ouvert et la réussite était son lot quotidien. Tous se rendirent compte alors de la puissance contenue dans les mots de la prière Ahava Rabba.